

APRÈS LA VICTOIRE, LES RÉPARATIONS ?

Jeudi le 2 novembre dernier, les clients arrêtés-accusés lors de la fameuse descente du SPCUM aux Katakombes dans la nuit du 17 février 1994, se sont réunis pour recevoir le rapport final de leur comité et témoigner leur reconnaissance aux collaborateurs et aux alliés qui ont contribué à leur victoire contre la Ville de Montréal. Un nouveau comité a été constitué afin d'étudier la possibilité d'une action en justice pour obtenir une juste réparation des torts subis par la clientèle et le milieu gai suite à cette descente abusive.

Le nouveau comité est constitué de 4 membres du premier comité qui a obtenu la victoire judiciaire des clients accusés d'avoir été trouvés sans motif valable dans une maison de débauche et auxquels se sont ajoutés 2 des participants à l'assemblée. Les premiers objectifs du comité seront de recruter un avocat d'expérience et de prestige, spécialisé dans les causes du type « recours collectifs », de définir son mandat et ses objectifs opérationnels et de reprendre contact avec les clients arrêtés-accusés afin de les informer, de leur proposer un plan d'action, de colliger les expériences qu'ils ont traversés (dans certains cas, il s'agit véritablement d'une expérience de victimisation) et d'enregistrer leurs intentions.

Vos lecteurs et lectrices pourront continuer à suivre l'évolution de ce dossier. Pour écrire au Comité : C.P. 49005, Place Versailles, Montréal, H1N 3P2

André Faivre,

porte parole du Comité de la descente du 17 février.